



Sous la présidence de M. Jean-Marc BOUDOU, Vice-Président en charge de l'agriculture et de l'environnement, la commission agriculture, forêt et alimentation s'est déroulée en salle des conférences le vendredi 26 février 2021. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 19 février, l'ordre du jour concernait :

- La présentation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
- La présentation du projet TERRALIM ;
- Les questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Céline RIEUTORT, chef du service environnement ;
- Clémentine VANLAER, chargée de mission stratégie alimentaire ;
- Paul COUTAREL, apprenti chargé de mission agricole.

Virginie DOUET est désignée secrétaire de séance.

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Jean-Marc BOUDOU remercie les élus de leur présence et laisse la parole à Clémentine VANLAER, qui présente le diaporama (Annexe 2).

Clémentine VANLAER rappelle que le festival Alimenterre a pour objectif, à travers l'organisation de séances de projection débat, de sensibiliser le tout public aux problématiques alimentaires agricoles. Organisé entre le 15 octobre et le 30 novembre 2020, 7 séances étaient programmées dans 7 communes du territoire communautaire. En raison du confinement, seule une date a pu être conservée en présentiel. Le festival a ensuite pris la forme de trois séances de diffusion en ligne.

Concernant la restauration collective, il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Flour souhaite s'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial afin de répondre aux attentes de la loi EGALIM. Pour rappel, le CCAS produit 100 000 repas/an à destination de 2 groupes scolaires publics sanflorains, 1 crèche municipale et 1 club du 3^{ème} âge. En effet, au 1^{er} janvier 2022, les repas servis en restauration collective devront compter 50% de produits de qualité durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Clémentine VANLAER indique qu'un annuaire des producteurs précisant les labels de chacun et leur capacité à fournir la restauration collective devrait être mis en place, notamment dans le cadre du projet TERRALIM, présenté ci-après.

SYNTHESE :

Le Projet Alimenterre Territorial doit permettre l'accompagnement des acteurs de la restauration collective afin de répondre aux exigences de la loi issue des États généraux de l'alimentation, dite loi « EGALIM ».

Projet TERRALIM

Clémentine VANLAER rappelle que le projet TERRALIM est porté par sept territoires du Massif Central et que les actions développées par Saint-Flour Communauté s'attachent à tester de nouveaux leviers d'actions en termes d'approvisionnement local. Deux groupes de travail ont notamment été constitués : l'un à destination des producteurs de légumes et de fruits et l'autre à destination de la restauration collective.

L'un des volets du projet TERRALIM consiste en la mise en œuvre de la démarche ICI C LOCAL, portée par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE). Ce dispositif qui cible les marchés, permet d'instaurer un étiquetage de 3 couleurs afin d'identifier les produits en fonction de leur localité et de leur saisonnalité. Cette démarche est mise en place sur la base du volontariat et le cahier des charges est défini en concertation avec les producteurs et les consommateurs. Ce dernier s'attache notamment à définir ce qu'est un produit local. L'objectif de cette démarche est avant tout de créer du lien entre producteurs et consommateurs et de mieux valoriser les productions locales. C'est en quelque sorte un outil de communication et de médiation qui doit inciter le consommateur à manger local.

Les élus représentants la Ville de Saint-Flour souhaitent prendre un peu de recul par rapport à la mise en place de la démarche ICI C LOCAL sur le marché de la Ville de Saint-Flour. En effet, pour éviter tout conflit il conviendrait de mettre en place cette démarche à la fois sur le marché et au sein des commerces. Ils proposent donc que la démarche soit testée sur d'autres communes du territoire accueillant des marchés (Pierrefort, Chaudes-Aigues notamment) avant un éventuel test sur le marché de Saint-Flour.

Concernant le CCAS de la Ville de Saint-Flour il est rappelé qu'il s'investit déjà dans une stratégie de valorisation des produits locaux. À titre d'exemple, la viande et la charcuterie sont achetées à la boucherie des Lacs ainsi qu'à la boucherie Arnal à Ruynes-en-Margeride. Avec l'arrivée de la loi EGALIM, un problème pourrait se poser s'ils ne trouvent pas de viandes locales labellisées ; ce qui contraindrait le CCAS à acheter à l'extérieur du territoire.

Aussi, la réalisation d'une liste des producteurs labellisés est très attendue par la restauration collective. Elle permettrait de dresser la liste de l'existant et de mettre plus facilement en relation les producteurs avec la restauration collective. Il conviendrait également d'accompagner les producteurs à répondre à ces nouvelles exigences tout en étant conscient que certaines productions ne pourront pas bénéficier de label. Produire local peut constituer une opportunité de diversification pour certains agriculteurs en diminuant le cheptel et en consacrant une part de la surface de l'exploitation à la production de légumes de plein champ.

Un point de vigilance est apporté concernant la potentielle hausse des prix de revient des repas liée à une meilleure qualité des produits. Le prix du ticket de cantine risque donc d'augmenter. Cependant, dans certaines cantines qui s'approvisionnent localement, le prix de revient du repas n'est pas plus élevé qu'ailleurs. À titre d'exemple le prix de revient du repas de la cantine de Talizat est de 2,40 € et est facturé 2,20 € aux familles.

Les élus s'accordent sur le fait que l'alimentation des enfants doit être un sujet prioritaire et qu'un effort doit être fait en ce sens. Une sensibilisation des enfants et de leurs familles semble également importante à travers les journées du goût ou tout autre dispositif.

SYNTHESE :

La mise en œuvre de la démarche ICI C LOCAL sur le marché de la Ville de Saint-Flour est reportée, dans l'attente de trouver le bon format entre exposants du marché et commerçants. En attendant, elle sera proposée aux autres communes accueillant des marchés sur le territoire communautaire.

Une liste des producteurs labellisés et susceptibles de répondre aux exigences de la loi EGALIM pour approvisionner la restauration collective devrait être prochainement réalisée. Un accompagnement des producteurs à la labellisation pourrait également être un levier d'actions pertinent.

Pour les élus, l'alimentation des enfants et leur sensibilisation au goût et au bien manger doit être une action prioritaire à mener sur le territoire.

Une vision globale : articulation entre actions agricoles et alimentaires

Saint-Flour Communauté va veiller à articuler les actions agricoles avec le Projet Alimentaire Territorial. L'idée est également de viser la transversalité avec les autres services de la collectivité (économie, santé, urbanisme...). Comme cela a été acté lors de la précédente commission, il est rappelé que les élus proposent de ne pas reconduire les aides directes dans le prochain programme agricole.

Les membres de la commission font remarquer que la lutte contre le campagnol terrestre n'apparaît pas dans le schéma présenté en fin de diaporama. **Clémentine VANLAER** explique que seules les actions en cours sont présentées dans le schéma, ce qui explique que la lutte contre le campagnol n'y figure pas. Il est rappelé que le PNR Aubrac travaille sur le sujet par l'intermédiaire des CUMA. Le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental (FMSE) est également un levier important puisqu'il permet depuis quelques années de bénéficier d'un financement à hauteur de 75% des moyens de lutte contre le campagnol terrestre.

Concernant la problématique du campagnol terrestre, les élus proposent de se rapprocher de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), du PNR Aubrac mais aussi de Hautes Terres Communauté car le Cézallier est très souvent confronté aux pullulations.

Par ailleurs, **Clémentine VANLAER** rappelle qu'un projet de confiture solidaire avait été porté par le Conseil Départemental du Cantal en 2018 et 2019. Des personnes en insertion travaillaient sur la transformation des fruits invendus en confiture et utilisaient l'atelier technologique de l'EPLFPA des Hautes Terres.

Sophie BENEZIT précise que des appels à projet pourraient émerger sur la thématique de la précarité alimentaire ce qui permettrait de travailler sur la transformation de légumes et fruits délaissés en soupe ou confiture solidaire. Elle ajoute que l'EPLFPA des Hautes-Terres a été rencontré afin de réfléchir à la mise en place d'une formation sur le maraichage de montagne (plein champ, tests de semences...). En effet, après avoir rencontré certains maraichers du territoire en installation, il apparaît que ceux-ci se forment en Normandie ou en Bretagne et qu'il n'existe pas de formation spécifique qui cible la particularité « montagne ». En complément de cette formation, la mise en place d'espaces tests pour les productions fruitières et légumières pourrait être envisagée au sein de l'exploitation du lycée agricole mais aussi sur du parcellaire communal ou communautaire.

Certains élus se questionnent sur le maraichage et souhaiteraient que des indicateurs puissent être établis. Il pourrait notamment être intéressant de connaître la surface minimum à posséder pour garantir une rentabilité de la production de légumes sur le territoire. D'autres éléments pourraient être testés comme une partie des surfaces réservées pour la vente sur les marchés et le reste consacré aux légumes de plein champ.

Concernant le projet veau fermier, **Paul COUTAREL** indique qu'il a recontacté la Chambre d'Agriculture du Cantal et l'ADIV (Association Développement Institut de la Viande). Il devrait disposer prochainement de la liste des contacts de producteurs de veau (45 agriculteurs produisent au moins 5 veaux par an sur les 160 référencés) et s'attachera à travailler sur la communication du projet afin d'étendre la démarche (travail mené conjointement avec le service communication). Il rappelle que les expérimentations sont reportées en 2022 pour être menées sur un échantillonnage plus large. Cela permettra de mettre en avant les caractéristiques des produits pour construire un cahier des charges cohérents avec tous les partenaires. Il précise que l'expérimentation porte sur le « veau fermier de montagne » et non sur le « veau de lait ». Tout bovin de moins de 8 mois est considéré comme un veau, ce qui permet d'étudier un large spectre. Bien entendu, tous les débouchés ne seront pas pertinents mais le projet s'orientera vers les scénarii les plus prometteurs. Une attention particulière sera portée sur les projets de structuration de filière bovine similaire qui ont abouti ou non afin d'en tirer les meilleurs enseignements pour ce projet.

Plusieurs points de vigilance sont abordés notamment la méthanisation et les retenues collinaires. Les élus souhaitent que la collectivité précise son positionnement quant à ces projets. **Jean-Marc BOUDOU** attire l'attention sur la méthanisation et les risques de dérives qui pourraient pousser les agriculteurs à produire des éléments végétaux ayant pour seul but d'alimenter les méthaniseurs.

Concernant le budget qui pourrait être consacré aux projets agricoles, les élus souhaitent qu'une enveloppe puisse être votée, au moins à budget constant afin de ne pas se fermer des portes si des opportunités de lancer des projets se présentaient d'ici la fin de l'année.

SYNTHESE :

Les élus réaffirment leur volonté de s'engager dans la lutte contre le campagnol terrestre et proposent de se rapprocher de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON), du PNR Aubrac et de Hautes Terres Communauté.

Une formation sur le maraichage de montagne pourrait voir le jour à l'EPLEFPA des Hautes terres. En complément la mise en place d'espaces tests pourrait être étudiée sur le territoire communautaire.

Les membres de la commission souhaitent que l'exécutif de Saint-Flour Communauté précise son positionnement quant aux projets de retenues collinaires et méthaniseurs.

Ils proposent également qu'une enveloppe financière soit inscrite au budget prévisionnel 2021 afin de mener des projets agricoles.

Questions diverses

La commission du 12 mars est annulée et sera reportée après le 22 mars. La date sera confirmée prochainement aux membres de la commission. L'ordre du jour sera exclusivement consacré aux sujets forestiers.

Plusieurs élus demandent d'étudier la possibilité d'organiser des commissions en soirée.

Les membres de la commission tiennent à remercier les élus référents de la commission ainsi que les agents pour la qualité de leur travail et leur implication dans les dossiers.

SYNTHESE :

La prochaine commission sera organisée après le 22 mars et traitera uniquement des sujets forestiers. La date sera communiquée ultérieurement.

À Saint-Flour, le 8 mars 2021,

Le Vice-Président délégué,

Jean-Marc BOUDOU



La secrétaire de séance

Virginie DOUET